

CONSEIL MUNICIPAL

DU 23 NOVEMBRE 2009

COMPTE-RENDU

Etaient présents :

MM ROBERT Jean-Claude - BOUCHUT Patrick - CADOUX Michel - CARDAMONE Geneviève - CLUNY Pascale (arrivée en cours de séance à 19h40 au point « association des petites villes de France ») - DOREY Jacques - DURY Robert - GRAS Jean-François - HUMBERT Frédéric - LOGEROT Patricia - MARCHAND Jacques - MOYNE Bernard - PIZZOLO Philippe - PLANCON Bernard - RAVIER Christine - RIGAUX Valérie - SANCHEZ Adeline - SEGUIN Anne - STIEFVATER Yves - VACHET Marie-Jo.

Absents excusés :

MM LUCAND Christophe (pouvoir à Patrick BOUCHUT) - MERRA Jacques (pouvoir à Anne SEGUIN) - PULH Mathilde.

La séance est ouverte à 19 heures 00

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 19 OCTOBRE 2009

Le compte-rendu de la séance est approuvé à l'unanimité.

DEMANDES D'EXONERATION DE TAXE FONCIERE

La commune est saisie par des demandes d'exonération de taxe foncière au titre de la loi N°2008-1425 du 27 décembre 2008, laquelle prévoit la faculté pour les communes d'exonérer de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, (TFPNB) pendant cinq ans, les propriétés exploitées selon un mode de production biologique.

Le conseil municipal se prononce à la majorité des voix (abstentions de messieurs DOREY et MARCHAND) en défaveur de cette possibilité de dégrèvement.

DEMANDE D'EXONERATION DE TAXE LOCALE D'EQUIPEMENT

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'exonérer totalement de la taxe locale d'équipement (TLE) les organismes d'habitations à loyer modéré.

TRAVAUX EGLISE DE SAINT AIGNAN TRANCHE 3 : DEMANDE DE SUBVENTION

Le conseil municipal sollicite, au titre de l'exercice 2010, une subvention au taux maximum auprès de la DRAC, de même qu'auprès du conseil général de Côte d'Or pour le montant total des travaux.

ZONE DES TERRES D'OR / AMÉNAGEMENT ANCIEN TERRAIN MOTO-CROSS : CHOIX DE L'ENTREPRISE

Le conseil municipal retient l'offre la mieux disante faite par l'entreprise EUROVIA pour les travaux de réhabilitation de voirie et création de branchements pour un

montant de 74 027.82 € H.T. et décide de solliciter une subvention auprès du conseil régional et du conseil général.

ASSOCIATION DES PETITES VILLES DE FRANCE : PROPOSITION DE MOTION

Vu la proposition de motion élaborée par l'Association des petites villes de France,
Considérant qu'en vertu de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, la commune constitue « le premier niveau de l'administration publique et le premier échelon de proximité » et qu'elle est au carrefour de toutes les préoccupations de nos concitoyens et des services publics dont ils ont besoin ;

Considérant que le projet de loi de finances pour 2010, présenté par le Gouvernement, prévoit la suppression de la taxe professionnelle et que le texte relatif aux collectivités territoriales préparé par le Gouvernement prévoit de limiter la possibilité pour les départements et les régions de participer financièrement à des projets d'intérêt communal et de donner aux préfets le pouvoir de redessiner la carte de l'intercommunalité, éventuellement à l'encontre de l'avis de la majorité des communes concernées ;

Considérant que ces orientations font courir un risque de tarissement des ressources financières, de paralysie de l'action publique locale et de recentralisation du pouvoir, alors même que la décentralisation, fondée sur les principes de proximité et de responsabilité des conseils élus, dans les territoires, au plus près de la population, devrait, au contraire, être consolidée et amplifiée, et alors même que les collectivités locales sont les architectes du cadre de vie de nos concitoyens et les garantes des investissements pour le futur, assurant les trois quarts des efforts publics dans ce domaine ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- AFFIRME son attachement indéfectible à la décentralisation, conçue comme la possibilité pour des conseils démocratiquement élus au plus près des besoins des concitoyens de mener les projets d'intérêt public local qu'ils ont librement identifiés ;
- FORMULE le vœu que le département et la région puissent continuer à apporter librement, dans le cadre de la solidarité territoriale, une contribution indispensable au financement des équipements et des projets municipaux ;
- EXPRIME son inquiétude de voir réduites les dotations versées par l'Etat, cette année, pour la plupart des collectivités locales et la taxe professionnelle remplacée par des impôts moins dynamiques, principalement acquittés par les ménages et sans que soit garantie une compensation intégrale et pérenne pour chaque commune ;
- SOUHAITE que la définition des périmètres des intercommunalités et la détermination des compétences qu'elles exercent demeurent fondées sur le libre choix des communes, en cohérence avec les orientations de la Commission départementale de coopération intercommunale en faveur, notamment, de la solidarité entre territoires.
- APPELLE le Gouvernement et les parlementaires à engager une véritable réforme des finances locales et à renforcer les acquis de la décentralisation, la solidarité territoriale et le rôle primordial des communes dans la gestion des services publics de proximité et comme pilier de notre démocratie.

ASSOCIATION CONCILIEURS DE JUSTICE : DEMANDE DE SUBVENTION

Le conseil municipal vote l'attribution d'une subvention de 150,00 € à l'association régionale des conciliateurs de justice de la Cour d'appel de Dijon.

AFFAIRES DIVERSES

Dossier ELANCIA :

Le Maire fait part au conseil municipal de l'attribution d'une subvention de 100 000 € par le conseil général dans le cadre du rachat des biens immobiliers de l'entreprise par la

commune et de la sélection de la banque DEXIA pour la réalisation de l'emprunt de 800 000 € au taux fixe de 3.02% sur 8 ans.

Point sur les travaux

Le Maire rend compte au conseil municipal de l'avancement des travaux de réfection des branchements en eau potable qui sont menés par la communauté de communes. Ceux-ci devraient être achevés dans le courant du 1^{er} semestre 2010.

Puis, monsieur DURY, Adjoint aux travaux, communique les dernières informations relatives aux travaux en cours, notamment ceux de la rue de la Petite Issue.

Monsieur DOREY fait part du courrier écrit par un couple de riverains de cette rue qu'il a reçu, par lequel pour des raisons de commodité, il sollicite l'aménagement d'une aire de stationnement au lieu de la bande végétalisée mise en place dans le cadre des travaux. Il s'interroge sur les suites réservées à ce courrier.

Le Maire répond qu'à la suite de ce courrier, deux interventions d'un groupe d'Adjoints ont été faites directement auprès des intéressés afin d'étudier le problème soulevé. Un devis a été demandé auprès de l'entreprise chargée des travaux. Le Maire rappelle que le programme des travaux arrêté prévoit pour chaque riverain l'aménagement de leur entrée charretière avec une place de parking accolée à celle-ci. Il signale pour le cas présent la difficulté d'aménagement d'une seconde place de parking, compte tenu du problème lié à l'évacuation des eaux pluviales. Le Maire précise qu'une réponse explicative sera envoyée aux pétitionnaires, mentionnant au passage que l'accès d'un taxi ou d'une ambulance, voire d'un véhicule de secours ou de service de portage à domicile, peut se faire directement par leur cour en toute sécurité, ou éventuellement par la contre allée, dès lors qu'il s'agit d'un arrêt ponctuel.

Cérémonies et fêtes de fin d'année

Monsieur MOYNE rappelle la réception en l'honneur des nouveaux habitants qui sera donnée le samedi 28 novembre à 11h00 en mairie, et la cérémonie qui sera célébrée le samedi 5 décembre à 11h15 à l'occasion de la Saint Barbe.

CCAS/ distribution des colis de Noël. Madame VACHET confirme que la date est arrêtée au samedi 12 décembre.

Monsieur MARCHAND annonce le programme du spectacle de Noël qui sera offert le vendredi 18 décembre à 17h00 au groupe scolaire Roupnel.



La séance est levée à 20h15

**Prochain conseil municipal
le lundi 21 novembre 2009 à 20h00**